

Passage du Tour de France à Lourdes, samedi 19 juillet 2025

14^e étape – Pau > Luchon-Superbagnères

[Retrouvez toutes les infos du passage du Tour de France à Lourdes dans l'agenda](#)

En raison du passage du Tour de France à Lourdes, samedi 19 juillet 2025, des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir.



INFORMATION MUNICIPALE

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE À LOURDES SAMEDI 19 JUILLET 2025

STATIONNEMENT	CIRCULATION
Le vendredi 18 juillet 2025, de 23 h 50 et jusqu'à la fin de la manifestation, le stationnement est interdit sur les itinéraires (voir les plans ci-dessous).	Le samedi 19 juillet 2025, de 10 h et jusqu'à la fin de la manifestation, la circulation est interdite sur les itinéraires (voir les plans ci-dessous).
	
<p>SCANNEZ LE QR CODE et retrouvez l'arrêté municipal ainsi que les déviations à l'occasion du passage du Tour de France.</p> 	
<p>Retrouvez tous les infos sur : www.lourdes.fr et sur l'application IntraMuros </p>	

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Stationnement

Afin de sécuriser le passage des coureurs et de la caravane du Tour de France, **le vendredi 18 juillet 2025 à compter de 23 h 50 et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrièrage qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course »**, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur :

- l'avenue de Vizens dans la section comprise entre le PN 182 et l'avenue Jean Prat,
- la route de Pau,
- la rue de Pau,
- boulevard de la grotte dans sa portion comprise entre la rue de Pau et le rond-point Crauste,
- le rond-point Michel Crauste dans sa portion qui dessert l'avenue Maransin par le boulevard de la Grotte, l'avenue Baron Général Maransin, la rue Saint-Pierre, la place Marcadal, la rue Lafitte, l'axe routier Est de la place du Champ Commun, l'avenue du Maréchal Foch, l'avenue Francis Lagardère, le rond-point de Czestochowa, la côte des courriers et la D921 B sur sa portion communale sont interdits à la circulation autre que les coureurs et véhicules liés au Tour de France 2025.

Dans les mêmes conditions, le stationnement des véhicules autres que ceux des CRS est interdit sur les stationnements de la place du Champ Commun Sud situés entre les bâtiments de la Halle/médiathèque et le parking du Champ Commun Sud ainsi que sur la rue Anselme Lacadé dans sa portion comprise entre la place Capdevielle et l'avenue Maréchal Foch. À cet effet et sous la vigilance du responsable de la sécurité publique, les véhicules présents sur le parking du Champ Commun Sud sont autorisés à sortir par son entrée.

Circulation

Afin de sécuriser le passage des coureurs et de la caravane du Tour de France, **le samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrièrage qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course »** :

- l'avenue de Vizens dans la section comprise entre le PN 182 et l'avenue Jean Prat,
- la route de Pau,
- la rue de Pau,
- boulevard de la grotte dans sa portion comprise entre la rue de Pau et le rond-point Crauste,
- le rond-point Michel Crauste dans sa portion qui dessert l'avenue Maransin par le boulevard de la Grotte, l'avenue Baron Général Maransin, la rue Saint-Pierre, la place Marcadal, la rue Lafitte, l'axe routier Est de la place du Champ Commun, l'avenue du Maréchal Foch, l'avenue Francis Lagardère, le rond-point de Czestochowa, la côte des courriers et la D921 B sur sa

portion communale sont interdits à la circulation autre que les coureurs et véhicules liés au Tour de France 2025.

Le samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 H et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrièrage qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course » et à l'exception des véhicules de secours, la circulation est interdite :

- boulevard de la grotte (partie entre le rond-point Crauste et la rue de Pau),
- rue de Latour de Brie,
- boulevard de la Grotte (côte d'Anjouan),
- route de Batsurguère,
- avenue Général Baron Maransin dans la section comprise entre le pont ferroviaire et le rond-point Michel Crauste (à l'exception d'un couloir sanitaire réservé aux véhicules de secours entre le feu tricolore de l'avenue Célestin Romain et l'entrée du CHU de Lourdes),
- avenue du Général Leclerc dans sa portion comprise avec la rue Lafitte et la rue Anselme Lacadé
- rue Anselme Lacadé dans sa portion comprise entre la place du Champ Commun et celle avec la place Capdevielle,
- place Champ Commun Sud (hors parking),
- bretelle de Vizens dans sa totalité,
- rue de Bagnères dans sa portion comprise entre la place du Marcadal et la rue Henri Lasserre,
- place du Champ Commun Sud,
- rue de la Grotte dans sa portion comprise entre la place Marcadal et rue du bourg / chaussée du bourg,
- avenue du Maréchal Foch, dans le sens Pic du Jer > Centre-Ville, sera interdite dans sa portion comprise entre l'avenue du Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet,
- voie de droite (direction centre-ville) du boulevard Commandant Célestin Romain est interdite aux véhicules, à l'exception des véhicules de secours en direction du service des urgences du centre hospitalier de Lourdes.
- sortie de la D821 vers le rond-point de la route de Bagnères,
- boulevard d'Espagne (portion comprise entre le rond-point Czestochowa et son intersection avec la rue Gallièni).

Le samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 H et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrièrage qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course », les intersections entre l'itinéraire emprunté par les coureurs et la caravane du Tour et les voies suivantes, sont temporairement bloquées par des signaleurs, des effectifs de la Police Nationale, des agents du service de police municipale ainsi que par des dispositifs spécifiques constitués de barrières comme il suit

- pont de Vizens,
- rampe de Vizens,
- rue Saint François,

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

- rue Jeanne d'Arc,
- rue Latour de Brie,
- rue Notre Dame,
- boulevard de la Grotte (côte d'Anjouan),
- rond-Point Michel Crauste,
- avenue Hélios,
- cité Pax,
- square du souvenir Français,
- rue de Langelle,
- rue des 4 frères Soulas,
- rue de l'église,
- place Peyramale,
- rue de la Grotte,
- rue de Bagnères,
- rue Bartayres,
- avenue Général Leclerc,
- avenue Maréchal Joffre,
- place du Champ Commun Nord et Sud,
- rue Anselme Lacadé,
- impasse Blancard,
- avenue Maréchal Juin,
- rue des rochers,
- passage Brenjot,
- rue Edmond Michelet,
- voie verte,
- rue du pré de la pie,
- rue Normande,
- rue Lucien Pourxet,
- chemin des fontaines,
- impasse Lannes,
- rue Général Gallieni,
- Impasse Maurice Dezes,
- parking bas et haut du Pic du jer (entrée et sortie),
- boulevard Georges Dupierris,
- Rond Point Czestochowa,
- rue St-Simon.

Afin de sécuriser la course, le **samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrièrage qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course »**, la circulation est interdite sur les portions de voies comprises entre les intersections directes avec le passage du tour et les dispositifs tenus par les effectifs CRS/police Nationale présents en amont.

Déviations / itinéraires conseillés

Le samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement des dispositifs de sécurisation et de barrière qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course », il est fortement conseillé aux usagers de ne pas utiliser leurs véhicules dans le centre-ville et dans les axes proches du parcours officiel.

Le samedi 19 juillet 2025 à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement progressif des dispositifs de sécurisation et de barrière qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course » :

- les véhicules en provenance de l'avenue Jean Prat et en direction de l'avenue de Vizens/Peyrouse sont déviés en direction de Poueyferré,
- les véhicules en provenance de la route de la forêt et en direction du pont de Vizens sont déviés par l'avenue Monseigneur Théas, avenue Bernadette Soubirous, pont Vieux, rue de la Grotte, rue des Pyrénées,
- les véhicules en provenance du boulevard Commandant Célestin Romain, de l'avenue Alexandre Marqui et de l'avenue de la Gare et en direction du centre-ville sont déviés par l'avenue Eugène Duviau, le boulevard du Centenaire, l'avenue Victor Hugo et le boulevard du Lapacca,
- les véhicules en provenance du boulevard du Lapacca et en direction du haut du boulevard de la Grotte (côte d'Anjouan) sont déviés par la rue du Callat dès son intersection avec le boulevard du Lapacca,
- les véhicules en provenance du boulevard de la gare et en direction du centre-ville sont déviés par l'avenue Helios, à hauteur de la gare SNCF,
- les véhicules en provenance du boulevard de la gare et en direction de Pau sont déviés par l'avenue Alexandre Marqui, le rond-point l'Europe, l'avenue Alexandre Marquis et le boulevard Célestin Romain,
- les véhicules en provenance de la rue Baron Duprat, de la rue des 4 frères Soulas, de la place de la Fontaine, et en direction du centre-ville, sont déviés par la rue Basse, et le boulevard du Lapacca,
- les véhicules en provenance du Lapacca et en direction du centre-ville sont déviés à hauteur de son intersection avec la rue du Callat par l'avenue Hélios,
- les véhicules en provenance de la rue de Bagnères et de la place de l'église, sont déviés par la rue Henri Lasserre et la rue de Langelle,
- les véhicules en provenance de la rue Anselme Lacadé, sont déviés par l'avenue du Général Leclerc, la rue Despouirins, la rue de l'Aubertron, la place de la République, et la rue de Bagnères,
- les véhicules en provenance de l'avenue du Général Leclerc en direction de la rue Lafitte et de la place du Champ Commun sont déviés à hauteur de son intersection avec la rue Anselme Lacadé vers la place Capdevielle,

- les véhicules en provenance de la place du Champ Commun Nord et Sud sont déviés par la rue Rouy, la place des Pyrénées, le boulevard Roger Cazenave, le boulevard du gave,
- les véhicules en provenance de la portion basse de la grotte et de la rue du Bourg sont déviés par la chaussée du Bourg et la place du Champ Commun Nord,
- les véhicules en provenance de la place des Pyrénées et en direction de la place du Champ Commun sont déviés par la rue des Pyrénées et/ou le boulevard Roger Cazenave,
- les véhicules en provenance de l'avenue du maréchal Juin, de la rue L'You et de la rue du Docteur Bourriot sont respectivement déviés par la place Capdevielle et l'avenue du maréchal Juin,
- les véhicules en provenance de la rue Edmond Michelet et du boulevard Roger Cazenave et en direction du centre-ville sont respectivement déviés par le boulevard Roger Cazenave et la place des Pyrénées,
- les véhicules en provenance de la rue du général Gallieni, de la rue Lucien Pourxet et du parking inférieur du Pic du Jer sont déviés par le boulevard d'Espagne.

Le samedi 19 juillet 2025, afin de fluidifier la circulation, à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement des dispositifs de sécurisation et de barrière qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course », des itinéraires conseillés sont indiqués comme il suit :

Pour les véhicules en provenance de Pau, par l'avenue Antoine Béguière, boulevard du Commandant Célestin Romain, l'avenue Alexandre Marqui et le rond-point de l'Europe, puis :

- vers le boulevard du Centenaire et de l'avenue Victor Hugo pour les véhicules en direction de Bagnères de Bigorre, du Sanctuaire et du Centre-Ville,
- vers l'avenue François Abadie pour les véhicules en direction de Tarbes,

Pour les véhicules en provenance de Tarbes, par l'avenue François Abadie, par le rond-point de l'Europe, puis :

- vers le boulevard du Centenaire puis de l'avenue Victor Hugo pour les véhicules en direction de Bagnères de Bigorre, du Sanctuaire et du Centre-Ville,
- vers l'avenue Alexandre Marqui et le boulevard Commandant Célestin Romain pour les véhicules en direction de Pau.

Le samedi 19 juillet 2025, à compter de 10 h et jusqu'à l'enlèvement des dispositifs de sécurisation et de barrière qui sera opéré 30 min après le passage du véhicule de gendarmerie portant le panneau « fin de course », en raison de la sécurisation du parcours emprunté par les coureurs et la caravane du Tour de France, l'accès à la D821 en direction d'Argelès-Gazost n'est pas possible.

[>> voir l'arrêté N° 2025.07.774 Arrêté portant dispositions relatives au stationnement, à la circulation et à l'occupation du domaine public dans le cadre de l'édition 2025 du Tour de France à Lourdes](#)

[>> voir l'arrêté départemental relatif au passage du Tour de France 2025 dans les Hautes-Pyrénées](#)

[Retrouvez toutes les infos routières du département des Hautes-Pyrénées sur Inforoute 65](#)

[>> Arrêté préfectoral n°65-2025-07-04-00001 fixant les conditions de passage du Tour de France 2025 dans le département des Hautes-Pyrénées](#)